

Bonjour, à tous,

En complément des renseignements dont vous avez tous été destinataires, quelques informations concernant la vie du CRENA faisant suite à l'allocution présidentielle de ce soir et aux dernières décisions gouvernementales et fédérales :

- L'ensemble des salariés est en télétravail à compter du 16 mars et pour une durée minimum de 15 jours. Ils sont disponibles pour vous répondre.
- **Les compétitions régionales sont annulées** jusqu'à nouvel ordre. Elles ne seront pas reportées. Pour cette saison, les classements régionaux seront établis uniquement sur les compétitions qui se sont tenues.
- A ce jour, **les stages prévus aux vacances de Pâques sont susceptibles d'être annulés**. En fonction de l'évolution des consignes qui nous seront données nous vous tiendrons au courant. En conséquence, la diffusion des feuilles de route (si elle doit se faire ...) n'aura lieu que début avril.
- **Les France seniors de Bordeaux sont reportés en septembre** (la date n'est pas encore connue). Les déplacements organisés par les Comités Départementaux dans le cadre de l'appel à projet "l'escrime c'est la classe" doivent donc être différés. Il est par conséquent demandé aux Comités départementaux de négocier ce report avec leur transporteur. Pour toute précision merci de contacter Eric Fournié.
- **L'assemblée générale élective du 28 mars prochain est bien évidemment annulée**. Elle sera reportée soit au 18 avril prochain, soit plus probablement au 6 juin. Par contre la date butoir des candidatures reste fixée au 20 Mars qu'il s'agisse du comité directeur ou des délégués du CRENA à l'assemblée générale de la FFE.
- **Concernant les formations animateurs et éducateurs, les stages et toutes les certifications en structure sont annulées et seront reportées**. Pour les éducateurs, nous ne sommes plus en mesure de vous garantir le passage de vos certifications avant le 12 mai (date du dernier jury de demande d'équivalence). Marie-Alexia Blomme prendra contact directement avec les stagiaires et les tuteurs pour les tenir au courant des changements.

Concernant la fermeture des clubs et la possibilité de **mise en œuvre des dispositions liées au chômage partiel pour vos salariés**, suite aux nouvelles annonces du Premier Ministre, nous vous invitons à consulter la page internet suivante dédiée à l'activité partielle.

Il vous suffit de cliquer sur le lien ci-dessous.

<https://www.inextenso.fr/magazin/gerer-mon-personnel/faire-face-au-coronavirus-lactivite-partielle/>

Pour effectuer une demande d'activité partielle, vous devrez vous connecter sur le site

<https://activitepartielle.emploi.gouv.fr/aparts/>

Vous devrez créer un compte puis vous recevrez un identifiant et un mot de passe par mail qui vous permettra d'accéder à la saisie de votre demande.

Nous comptons sur la vigilance de tous pour appliquer et faire appliquer les gestes barrières et éviter tout rassemblement afin de limiter la propagation du CORONAVIRUS.

Comptant sur votre précieuse collaboration, je vous invite à prendre soin de vous et de votre entourage,

Sportivement,

Le Président,

H. Le Merre